



Carotte, céleri, laitue, oignon, poireau et ail

Avertissement N° 18 – 8 septembre 2016

- **Conditions climatiques et culturelles** : chaleur encore estivale et manque de précipitations sur plusieurs régions.
- **Carotte** : pic d'activité des mouches sur le sud de la province; maladies stables ou en légère augmentation.
- **Céleri** : peu d'insectes; tache septorienne à surveiller.
- **Laitue** : plusieurs traitements contre les pucerons; accalmie pour le mildiou, mais menace encore présente; nombreux nouveaux cas de montaison prématurée.
- **Oignon** : derniers andainages des oignons secs; populations élevées de thrips dans l'oignon vert; peu de pression des maladies.
- **Poireau** : tache pourpre stable ou en progression selon les sites; dommages de thrips en Montérégie; teigne encore un peu active dans les régions froides.
- **Carte provinciale des précipitations cumulées du 31 août au 6 septembre.**

CONDITIONS CLIMATIQUES ET CULTURALES DU 31 AOÛT AU 6 SEPTEMBRE

Durant la dernière semaine, des pluies significatives (jusqu'à 30 mm) sont survenues seulement le 31 août sous forme d'orages souvent très localisés sur le sud de la province. Globalement, la Montérégie-Ouest et l'Estrie ont été plus uniformément touchées, mais même dans ces régions certaines localités n'ont reçu que très peu de pluie (moins de 6 mm). La carte des précipitations cumulées de la dernière semaine est présentée à l'[annexe 1](#).

La chaleur estivale s'est poursuivie avec des températures de jour toujours au-dessus des normales et souvent de plusieurs degrés, notamment le 6 septembre avec 28 °C dans les régions situées plus au sud. Les minimums quotidiens sont cependant demeurés autour des normales (10 à 11 °C). L'ensoleillement élevé au cours de cette période a en général permis un assèchement rapide des rosées très abondantes.

Dans plusieurs régions, la réserve en eau du sol est épuisée et l'irrigation est nécessaire pour assurer le maintien de la croissance des cultures. On rapporte un tarissement des étangs destinés à l'irrigation sur certaines fermes, notamment dans Chaudière-Appalaches. On espère que les pluies prévues pour les prochains jours permettront de corriger la situation.

CAROTTE

On rapporte, particulièrement dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, un ralentissement de la croissance dû au manque d'humidité dans le sol.

Mouche de la carotte

Les traitements se poursuivent dans les régions localisées plus au sud de la province, soit les Basses-Laurentides, Lanaudière et la Montérégie. Les captures ont aussi débuté sur un site situé en Estrie. Toutefois, aucune capture n'a été rapportée dans le secteur de la Capitale-Nationale. On ne dispose d'aucune information précise pour les autres régions étant donné qu'aucun site de piégeage n'y est installé. À la station de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Sainte-Clotilde (Montérégie-Ouest), le nombre de captures demeure élevé, ce qui signifie que l'on se situe dans le pic d'activité de l'insecte.

Rappel – Stratégie d'intervention

Dans les champs où du piégeage est effectué, on recommande d'intervenir lorsque le seuil de 0,2 mouche/piège/jour, basé sur le nombre de captures obtenu durant les 7 jours précédents, a été atteint. **Pour les fermes où aucun piégeage n'est effectué** et qui ont eu des pertes significatives par le passé, on recommande de traiter durant la période d'activité de l'insecte dans la région.

Voici les principales règles à respecter concernant les traitements :

- Traitez vos champs en début de soirée lorsque le vent tombe, mais avant le coucher du soleil.
- Lorsque le sol est chaud et sec, on peut retarder le traitement jusqu'à la prochaine pluie puisque les œufs de la mouche de la carotte sont sensibles à la déshydratation.
- Répétez le traitement tous les 7 jours, en utilisant en alternance des matières actives appartenant à des groupes chimiques différents.
- Cessez tout traitement 30 jours avant la récolte, puisqu'il faut un mois entre la ponte et l'entrée de la larve dans la racine.
- Si possible, ne traitez que les zones à risque; souvent, seules les bordures des champs sont endommagées.

L'information concernant la biologie de ce ravageur, les dommages observés, la méthode de dépistage et la stratégie de lutte recommandée est présentée dans l'[avertissement N° 14](#) du 11 août 2005.

Maladies foliaires

Les **taches cercosporéennes et alternariennes** demeurent stables ou augmentent légèrement. Les dommages sont acceptables, mais la régie fongicide se poursuit pour conserver le feuillage en bon état jusqu'à la récolte.

Pour plus de détails, consultez la « Stratégie d'intervention sur les brûlures foliaires de la carotte » présentée aux pages 5 et 6 de l'[avertissement N° 10](#) du 15 juillet 2005. La liste des fongicides homologués dans la carotte se retrouve dans le [bulletin d'information N° 5](#) du 20 juillet 2016.

Pourriture sclérotique

Déjà présents dans quelques champs en Montérégie et dans Lanaudière, les symptômes de *Sclerotinia* sont maintenant rapportés localement dans la Capitale-Nationale, là où les champs ont été irrigués.

CÉLERI

Insectes

En Montérégie-Ouest, on ne rapporte dans le céleri-branche que quelques **mineuses** et adultes de **punaies ternes**. Dans le céleri-rave, même s'il reste encore certains petits foyers de tétranyques, les traitements effectués pour les contrôler ont tout de même été efficaces. Comme la récolte approche, leur faible présence est tolérable.

Maladies

Les **taches septoriennes** (*Septoria apii*) se sont stabilisées consécutivement aux traitements fongicides dans les champs de la Montérégie-Ouest où elles étaient observées depuis quelques semaines. De nouveaux foyers de la maladie (diagnostic à confirmer) sont cependant apparus dans trois champs sur une autre ferme. Pour plus d'information sur la tache septorienne, consultez l'[avertissement N° 13](#) du 4 août 2016. La liste des fongicides homologués contre cette maladie et les autres brûlures foliaires du céleri est présentée dans le [bulletin d'information N° 3](#) du 19 juillet 2016.

La **pourriture rose fusarienne** se retrouve fréquemment dans les champs avancés, où l'on peut retrouver parfois jusqu'à 20 % de plants porteurs.

LAITUE

Insectes

En Montérégie-Ouest, dans la Capitale-Nationale et dans la Chaudière-Appalaches, on observe des **punaies ternes**, adultes et larves, ainsi que leurs dommages. Leur faible présence ne justifie cependant pas d'intervention spécifique pour le moment. Les **altises à tête rouge** sont vues occasionnellement, surtout dans la laitue romaine. **Les populations de pucerons sont généralement élevées**; parfois on note leur présence par gros foyers d'infestation, parfois on observe peu d'individus, mais sur un grand nombre de plants porteurs. Des traitements sont fréquemment nécessaires et on doit les répéter à l'occasion pour obtenir un bon contrôle. Demeurez vigilants.

Dans la région de la Capitale-Nationale, les larves de **fausses-arpenteuses** commencent à être plus nombreuses et il est possible que des traitements soient recommandés dans les prochains jours.

Consultez le [bulletin d'information N° 6](#) du 20 juillet 2016 pour obtenir la liste des insecticides homologués dans la laitue contre divers insectes.

Maladies

Les nouveaux symptômes de **mildiou** actif sont peu nombreux. La maladie est gardée sous contrôle en observant une régie fongicide adéquate et même hebdomadaire dans quelques cas. En Montérégie-Ouest, on rapporte une recrudescence de la maladie dans des champs de laitue frisée sous régie biologique où aucun traitement fongicide n'a été effectué.

Les pathogènes de sol qui affectent les laitues près de la maturité sont principalement l'**affaïssement sclérotique** et la **pourriture basale** (*Rhizoctonia solani*), auxquels se joignent à l'occasion diverses pourritures.

Tache bactérienne

En Montérégie-Ouest, la tache bactérienne demeure présente, mais les foyers d'infection ne prennent pas d'ampleur. La maladie continue d'augmenter dans quelques champs en Chaudière-Appalaches.

Puisqu'aucun traitement n'est efficace contre cette maladie, il faut prendre les précautions d'usage. Pour obtenir plus de détails concernant la tache bactérienne, consultez l'[avertissement N° 7](#) du 18 juin 2015 et l'[avertissement N° 6](#) du 8 juin 2007.

Montée à la graine et brûlure de la pointe

Dans toutes les régions, les cas de **montaison prématurée** ont été très fréquents durant la dernière semaine, tant dans la romaine que dans certains cultivars de pommée. Ce phénomène s'expliquerait par les températures anormalement élevées pour cette période de l'année. Par contre, on rapporte peu de nouveaux cas de **brûlure de la pointe** (*tip burn*) et ceux-ci sont surtout observés sur des laitues approchant de la maturité.

OIGNON ET OIGNON VERT

Les oignons secs sont pratiquement tous andainés ou récoltés, mais le dépistage se poursuit dans l'oignon vert.

Insectes

En Montérégie, les populations de **thrips** demeurent très élevées dans l'oignon vert. Dans les cas où des champs d'oignons secs sont andainés ou récoltés dans les environs, les populations peuvent grimper rapidement, passant, par exemple, en quelques jours de 20 % à 80 % de plants porteurs. Le contrôle est très difficile à garder. Les dommages aux feuilles peuvent affecter fortement la qualité du produit, le déclasser et limiter sa commercialisation.

Les populations de thrips sont stables dans la région de la Capitale-Nationale, dans les champs d'oignons où il y a encore du dépistage.

Pour la liste des insecticides homologués dans l'oignon et l'oignon vert, consultez le [bulletin d'information N° 7](#) du 20 juillet 2016.

Maladies

En Montérégie-Ouest, la **brûlure de la feuille** est sous contrôle dans l'oignon vert; la pression est modérée et peu de symptômes se retrouvent sur les feuilles hautes. De plus, aucun nouveau cas de **mildiou** n'est rapporté. Dans la région de la Capitale-Nationale, le nombre de champs affectés par le mildiou est passé de deux à trois, mais la maladie ne semble pas trop agressive. La liste des fongicides homologués dans l'oignon et l'oignon vert se retrouve dans le [bulletin d'information N° 7](#) du 20 juillet 2016.

POIREAU

Étant donné que le poireau aime la chaleur, sa croissance est excellente sur les sites suffisamment humides ou irrigués. Dans la région de la Capitale-Nationale, on rapporte par endroit un dessèchement des pointes des feuilles, probablement lié au manque d'eau.

Tache pourpre (alternariose)

La maladie demeure stable ou augmente légèrement selon les sites (Capitale-Nationale et Montérégie-Ouest). Continuez les traitements dans les champs où des symptômes de la maladie sont observés. Il faut s'assurer de bien protéger le feuillage avec un fongicide, tout particulièrement lorsque de longues périodes de mouillure sont prévues. La stratégie d'intervention contre la tache pourpre est présentée dans l'[avertissement N° 17](#) du 7 septembre 2006. Le [bulletin d'information N° 4](#) du 19 juillet 2016 fournit la liste des fongicides homologués dans le poireau.

Thrips et tétranyques

On observe des dommages attribuables aux thrips dans plusieurs champs de poireau (Montérégie-Ouest) malgré les traitements effectués. On suppose qu'une forte migration de l'insecte a eu lieu à partir des champs d'oignons matures situés dans le voisinage. Le temps chaud et sec favorise aussi cet insecte. Continuez de suivre vos champs de près. Le seuil d'intervention recommandé est d'un thrips par feuille.

Les populations de **tétranyques** (Île d'Orléans) continuent d'augmenter lentement, mais la localisation des dommages (sous les coudes) ne justifie pas encore d'intervention. Advenant que les tétranyques descendent davantage sur le feuillage (partie commercialisable), des traitements pourraient être requis.

Teigne du poireau

La période d'activité de la troisième génération de la teigne est terminée dans les régions du sud de la province; les pièges peuvent donc être retirés des champs. Dans les régions plus froides (Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Gaspésie), le nombre de captures est en forte baisse sur la majorité des sites, ce qui signifie que la période d'activité du troisième vol s'achève également dans ces régions. Les pièges pourront être retirés des champs dès la semaine prochaine.

Référez-vous à l'[avertissement N° 17](#) du 1^{er} septembre 2016 pour la stratégie d'intervention détaillée contre ce ravageur. Le tableau ci-dessous présente en rappel les dates d'intervention proposées pour les sites où il n'y a pas de piégeage des papillons.

| Régions | Dates d'intervention |
|--|--|
| Montérégie (Est et Ouest) | <ul style="list-style-type: none">Avec 2 traitements : 11 et 25 aoûtAvec 1 traitement : 16 août |
| Lanaudière, Basses-Laurentides et Outaouais | <ul style="list-style-type: none">Avec 2 traitements : 15 et 29 aoûtAvec 1 traitement : 22 août |
| Centre-du-Québec, Mauricie et Estrie | <ul style="list-style-type: none">Avec 2 traitements : 19 août et 2 septembreAvec 1 traitement : 26 août |
| Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches | <ul style="list-style-type: none">Avec 2 traitements : 27 août et 10 septembreAvec 1 traitement : 3 septembre |
| Bas-Saint-Laurent* et Saguenay-Lac-Saint-Jean* | <ul style="list-style-type: none">Avec 2 traitements : 27 août et 10 septembreAvec 1 traitement : 5 septembre |
| Gaspésie | <ul style="list-style-type: none">1 traitement : 7 septembre |

**Dans ces régions, un seul traitement devrait permettre un bon contrôle, sauf sur les sites très hâtifs.*

Notez que si vous n'avez pas pu intervenir aux dates recommandées, il est toujours temps de traiter tant que des larves sont présentes. Celles-ci seront plus grosses et auront eu le temps de causer davantage de dommages, mais le traitement devrait quand même permettre d'en détruire un grand nombre. Assurez-vous cependant qu'il y a encore des larves présentes en quantité significative; si vous retrouvez surtout des chrysalides (pupes), il est trop tard pour intervenir. Utilisez beaucoup d'eau pour arriver à bien rejoindre les larves qui auront eu le temps de s'enfoncer plus en profondeur dans le fût des poireaux.

Voici d'autres recommandations de fin de saison :

- Si des dommages liés à la teigne apparaissent dans vos champs, assurez-vous que vos poireaux continuent de croître rapidement (fertilisation et arrosage au besoin). Au moment de la récolte, les dommages se retrouveront alors plus haut sur le feuillage, donc, sur des parties qui normalement sont enlevées lors du parage. Pour la même raison, on recommande de récolter en dernier les champs les plus affectés par la teigne.
- Enfouissez rapidement les débris de culture et les résidus de parage (épluchage) pour détruire les larves et les pupes présentes.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

CÉLINE LAROCHE – Avertisseuse
Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr.
Téléphone : 450 454-3992, poste 35
Courriel : claroche@prisme.ca

MYLÈNE FYFE, technicienne agricole – Coavertisseuse
Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr.
Téléphone : 514 821-9661
Courriel : mfyfe@prisme.ca

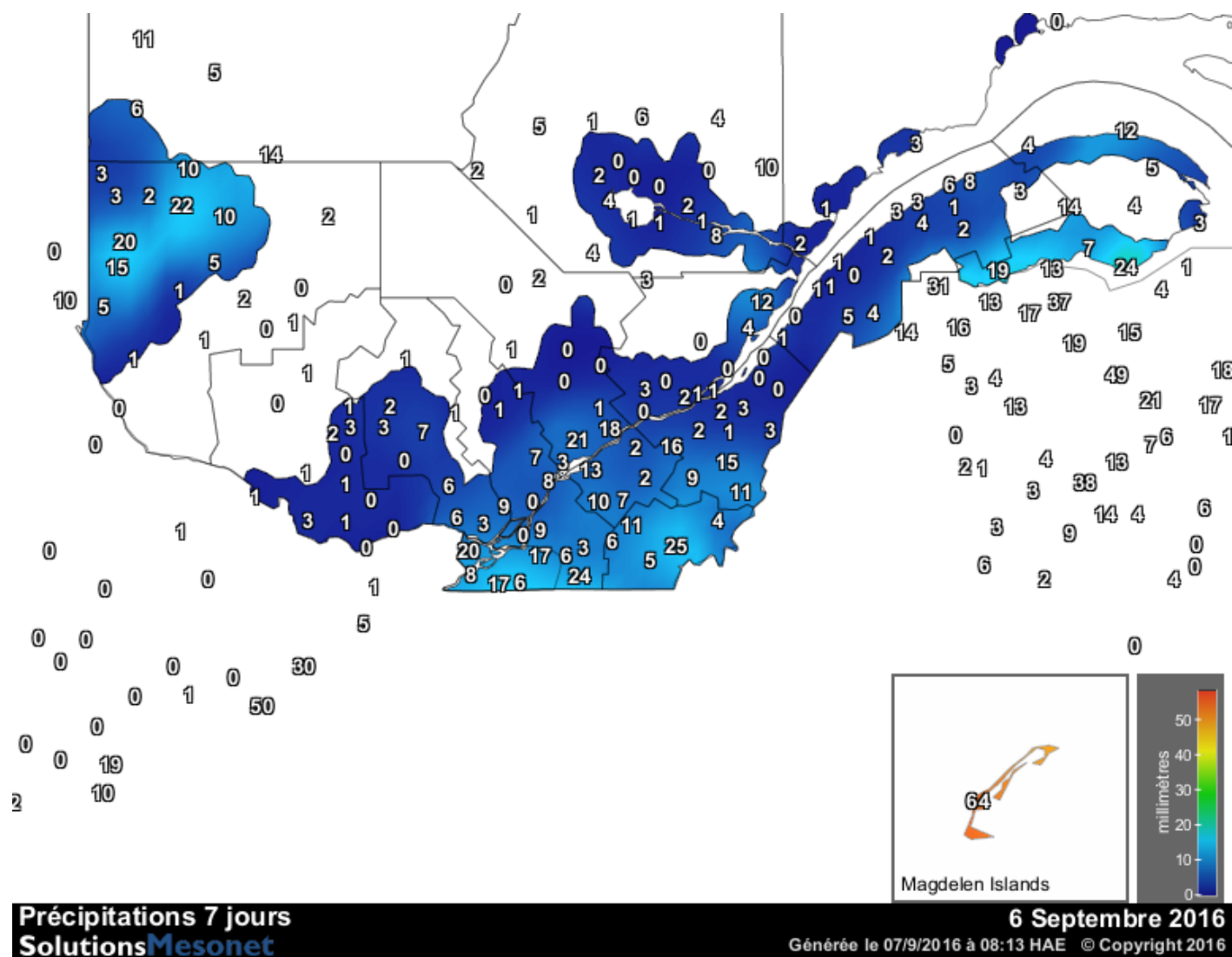
MARIO LEBLANC, agronome – Coavertisseur
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ
Téléphone : 450 427-2000, poste 5106
Courriel : mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 18 – Carotte, céleri, laitue... – 8 septembre 2016

Annexe 1

Carte provinciale des précipitations cumulées (mm) du 31 août au 6 septembre 2016



Source : Agrométéo Québec : <http://www.agrometeo.org/>